



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 25 septembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 17 septembre 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 67
Nombre de procurations : 14

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe AVENA	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur François SARRON-PILLOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Christine MARTIN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Céline RENAUD	Monsieur Didier RELOT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Laurence GERBET	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Brigitte POPARD	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Noëlle CAMBILLARD
	Monsieur David HAEGY	

Membres absents :

Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Monsieur Gaston FOUCHERES	Monsieur Nicolas BOURNY pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Cyril GAUCHER	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Monsieur François DESEILLE
	Monsieur Olivier MULLER pouvoir à Madame Stéphanie MODDE
	Madame Delphine BLAYA pouvoir à Monsieur Jean-François COURGEY
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Catherine GOZZI pouvoir à Madame Isabelle PASTEUR
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CAMBILLARD
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Philippe SCHMITT

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES
Ouvertures dominicales 2026

Les commerces de détail employant des salariés doivent respecter la règle du repos dominical. Cependant, l'article L3132-26 du code du travail donne compétence aux maires pour déroger à cette règle jusqu'à 12 dimanches par année civile.

La métropole recueille les demandes des établissements commerciaux à titre individuel mais également une expression commune des représentants des pôles commerciaux sous l'égide de la CCI Côte-d'Or.

Elle recueille également la demande de la branche automobile.

Sur la base de ce recensement, les professionnels des pôles commerciaux demandent une dizaine de dimanches correspondant à ce qu'ils estiment être des hausses de consommation exceptionnelles nécessitant une organisation et une logistique en adéquation avec les demandes des usagers.

Comme chaque année, pour les professionnels hors branche automobile, il vous est proposé de retenir 5 dimanches pour l'année 2026, à savoir :

- 11 janvier (premier dimanche des soldes d'hiver)
- 29 novembre (dimanche qui suit le Black Friday)
- 06 décembre (dimanche des fêtes de fin d'année)
- 13 décembre (dimanche des fêtes de fin d'année)
- 20 décembre (dimanche des fêtes de fin d'année)

La branche automobile a trouvé depuis quelques années un accord commun pour s'accorder sur 5 dimanches. Le Président propose de suivre leurs propositions, à savoir :

- 18 janvier
- 15 mars
- 14 juin
- 13 septembre
- 11 octobre

Ces demandes recensées et consolidées ont été soumises pour consultation aux partenaires sociaux pour avis.

Depuis de nombreuses années, l'ensemble des communes de la métropole souhaite retenir des dates communes par souci de cohérence territoriale, de communication claire auprès du public et de bonne adéquation entre les enjeux économiques et sociaux.

Ainsi, à l'issue du conseil métropolitain du 25 septembre, la délibération sera transmise aux communes membres de la Métropole pour application.

Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :

- **de donner** un avis favorable de dérogation au repos dominical pour 5 dimanches à la branche de vente de détail les 11 janvier, 29 novembre, 6 décembre, 13 décembre, 20 décembre 2026 ;
- **de donner** un avis favorable de dérogation au repos dominical pour les dimanches des 18 janvier, 15 mars, 14 juin, 13 septembre, 11 octobre 2026 pour la branche automobile ;
- **de transmettre** cet avis conforme à l'ensemble des Maires des communes de Dijon métropole.

SCRUTIN	POUR : 81	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 14 PROCURATION(S)	